

RCS : AUBENAS  
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00302  
Numéro SIREN : 499 128 783  
Nom ou dénomination : NCI INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/05/2019 sous le numéro de dépôt 989

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/000989**  
n° de gestion : **2007B00302**  
n° SIREN : **499 128 783 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 01/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

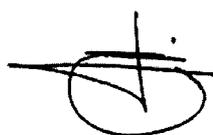
NCI INGENIERIE - Société par actions simplifiée  
34 avenue Jean Breton ZONE INDUSTRIELLE LE LAC 07000 Privas -FRANCE-

**date de clôture : 30/06/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



372311

ARGEXCO ARDECHE GESTION EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE  
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL  
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

Lieu dit Le Péage  
Z.A. La Motte  
07210 BAIX  
Tél : 0475859448  
Fax : 0475638450  
baix@groupevingtsix.com



EXPERTISE COMPTABLE  
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL  
RESSOURCES HUMAINES / PAIE  
INFORMATIQUE DE GESTION

[www.groupevingtsix.com](http://www.groupevingtsix.com)  
[contact@groupevingtsix.com](mailto:contact@groupevingtsix.com)

**NCI INGENIERIE**

**34 Avenue Jean Breton  
Zone Industrielle Le Lac  
07000 PRIVAS**

# **COMPTES ANNUELS AU 30/06/2018**

**CERTIFIÉ CONFORME**

Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables  
de la Région Rhône-Alpes

## Sommaire

---

<b>Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Annexe aux comptes annuels	2
<b>Documents fiscaux</b>	<b>13</b>

**Comptes annuels**

## Règles et méthodes comptables

---

Désignation de la société : SAS NCI INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 2 723 917 EURO  
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 283 475 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016  
à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

---

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

---

### **Engagement de retraite**

---

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 16 967 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 230			42 230
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 230</b>			<b>42 230</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 948		333	1 615
- Matériel de transport	18 307			18 307
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 832	37 279	1 259	63 852
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>58 604</b>	<b>37 279</b>	<b>1 592</b>	<b>94 292</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>100 834</b>	<b>37 279</b>	<b>1 592</b>	<b>136 522</b>

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 303	8 210		39 513
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 303</b>	<b>8 210</b>		<b>39 513</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	423	429	333	519
- Matériel de transport	4 384	3 661		8 045
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 012	9 291	1 259	29 044
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>36 336</b>	<b>13 381</b>	<b>1 592</b>	<b>48 126</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>67 639</b>	<b>21 591</b>	<b>1 592</b>	<b>87 639</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 191 034 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	91 252	91 252	
Autres	97 237	97 237	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 545	2 545	
<b>Total</b>	<b>191 034</b>	<b>191 034</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Etat - produits à recevoir	6 448
<b>Total</b>	<b>6 448</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 35 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

**Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	52 920	23 873			76 793
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		14 500			14 500
<b>Total</b>	<b>52 920</b>	<b>38 373</b>			<b>91 293</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		14 500			
Financières					
Exceptionnelles		23 873			

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 425 323 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 294	618 294		
Dettes fiscales et sociales	184 093	184 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	610 435	610 435		
Produits constatés d'avance	12 500	12 500		
<b>Total</b>	<b>1 425 323</b>	<b>1 425 323</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 143			
(**) Dont envers les associés	610 435			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 610 435 EURO.

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parv	53 559
Associés - intérêts courus	11 969
Conges à payer	55 017
Ch sociales sur congés à payer	22 297
Provision / impot	7 748
<b>Total</b>	<b>150 590</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	2 545		
<b>Total</b>	<b>2 545</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	12 500		
<b>Total</b>	<b>12 500</b>		

## Notes sur le compte de résultat

---

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 400 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

## Autres informations

---

### **Engagements de retraite**

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 47 875 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

42764 dans le cas de départ volontaire à 65 ans

Actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 28059 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**Documents fiscaux**

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS NCI INGENIERIE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise <b>34 Avenue Jean Breton 07000 PRIVAS</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
Numéro SIRET* <b>4 9 9 1 2 8 7 8 3 0 0 0 1 0</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice N clos le <b>30/06/2018</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		<b>AA</b>				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>		
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>CQ</b>		
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	42 230	39 512	2 717
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>	<b>AI</b>		
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>	<b>AK</b>		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>	<b>AM</b>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	<b>AN</b>	<b>AO</b>		
		Constructions	<b>AP</b>	<b>AQ</b>		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>	10 517	10 517	
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	83 774	37 608	46 165
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>	<b>AW</b>		
		Avances et acomptes	<b>AX</b>	<b>AY</b>		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CS</b>	<b>CT</b>		
		Autres participations	<b>CU</b>	<b>CV</b>		
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>	<b>BC</b>		
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>	<b>BE</b>		
Prêts		<b>BF</b>	<b>BG</b>			
Autres immobilisations financières*		<b>BH</b>	<b>BI</b>			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	136 521	87 639	48 882	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	3 403	<b>BM</b>	3 403
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	73 990	<b>BO</b>	73 990
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>		
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>		
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>BW</b>		
		Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	91 251	<b>BY</b>	91 251
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	97 236	<b>CA</b>	97 236
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>	<b>CC</b>		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	<b>CD</b>	1 408 500	<b>CE</b>	1 408 500
Disponibilités		<b>CF</b>	998 107	<b>CG</b>	998 107	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	<b>CH</b>	2 545	<b>CI</b>	2 545	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	2 675 034	<b>CK</b>	2 675 034	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>				
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	<b>CN</b>				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	2 811 556	<b>IA</b>	87 639	2 723 916
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000 )	DA			350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			12 538
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			283 474
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			681 013
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			91 293
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			91 293
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			610 435
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			526 287
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			618 294
	Dettes fiscales et sociales	DY			184 093
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			12 500
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			1 951 609
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			2 723 916
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			1 425 322	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 187 418	FE		FF	2 187 418	
		FG	627 507	FH	52 230	FI	679 737	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 814 925	FK	52 230	FL	2 867 155	
	Production stockée*					FM	( 12 809)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 005	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	678 206	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 164)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 158 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 522	
	Salaires et traitements*					FY	395 946	
	Charges sociales (10)					FZ	135 856	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	21 390
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Autres charges (12)					GD	14 500	
						GE	189	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 430 139
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	426 227	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	8 626
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	8 626
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 025
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	12 025
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	( 3 399)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	422 828

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	24 074	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	24 074	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 24 074 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	115 280	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 864 994	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	2 581 519	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	283 474	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements des immobilisations				200		
Provisions pour risques et charges				23 873		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012



2069-M-FC-SD  
(2018)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT  
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 ou année<sup>1</sup>

Dénomination de l'entreprise	SAS NCI INGENIERIE
Adresse	34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac 07000 PRIVAS
N° Siren	499128783

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	2 867 155	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	14 336
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

**I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	3 100
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>2</sup>	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	3 100
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

**II - APPRECIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 - ligne 7)	8	3 100
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	11 236

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

**SAS NCI INGENIERIE**

**III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>3</sup> 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents 2		Excédents imputés <sup>5</sup> 3		Excédents restant à imputer <sup>6</sup> (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

**IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT**

Réduction d'impôt de l'exercice <sup>7</sup> [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	1 860
--	----	-------

**V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) <sup>8</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

**VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	1 860
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 - case 18)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 - case 17)	20	1 860

<sup>3</sup> Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

<sup>4</sup> Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

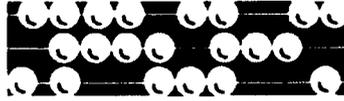
Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

<sup>5</sup> Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

<sup>6</sup> Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

<sup>7</sup> Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

<sup>8</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.



# SORGE AUDIT

**NCI INGENIERIE**  
SAS au capital de 350 000 €  
Siège social : 34, avenue Jean Breton  
07000 PRIVAS

RCS 499128783

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** *Exercice clos le 30/06/2018*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30/10/2003, et renouvelée par les Assemblées des 14/12/2009 et 21/12/2015 nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS NCI INGENIERIE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

RECU le

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons vérifié la cohérence de l'évaluation des en-cours de production sans relever d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lachapelle sous Aubenas

Le 30/11/2018

Denis JOUVE

Commissaire aux Comptes

**SAS SORGEC AUDIT**

Parc d'Activités du Vinobre

360 chemin des Traverses

07200 LACHAPELLE S/ AUBENAS

Tél : 04 75 87 80 22 - Fax : 04 75 87 81 22

Siret 453 211 120 00028 - APE 6920 Z



Formulaire obligatoire annexé à l'A  
du Livre général des comptes

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000 )	DA	350 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD	35 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	12 538		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	283 474		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DI	681 013		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	91 293		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	91 293		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	610 435		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	526 287		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	618 294		
	Dettes fiscales et sociales	DY	184 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA				
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 500		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 951 609		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 723 916		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		ID			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
		IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 425 322			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications et précisions sur ces rubriques sont données dans le notice n° 2012

Formulaires obligatoires (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommissaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 187 418	FE		FF	2 187 418	
		FG	627 507	FH	52 230	FI	679 737	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 814 925	FK	52 230	FL	2 867 155	
	Production stockée*					FM	( 12 809)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 005	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	
			<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	2 856 367
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	678 206	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 164)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 158 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 522	
	Salaires et traitements*					FY	395 946	
	Charges sociales (10)					FZ	135 856	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	21 390
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	14 500	
	Autres charges (12)					GE	189	
			<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 430 139
		<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	426 227	
opérations et communaux	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 626	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	8 626	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 025	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
		<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	12 025	
		<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 3 399)	
		<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	422 828	

(PENVUIS - voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formule d'application de l'IA  
de l'Etat (partie des revenus)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	24 074	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	24 074	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 24 074 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	115 280		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	2 864 994		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	2 581 519		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	283 474	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le remplir en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements des immobilisations			200			
Provisions pour risques et charges			23 873			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2012

Cegid Group

## Règles et méthodes comptables

---

Désignation de la société : SAS NCI INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 2 723 917 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 283 475 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

---

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

---

### **Engagement de retraite**

---

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 16 967 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**
**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 230			42 230
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 230</b>			<b>42 230</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 948		333	1 615
- Matériel de transport	18 307			18 307
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 832	37 279	1 259	63 852
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>58 604</b>	<b>37 279</b>	<b>1 592</b>	<b>94 292</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>100 834</b>	<b>37 279</b>	<b>1 592</b>	<b>136 522</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 303	8 210		39 513
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 303</b>	<b>8 210</b>		<b>39 513</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	423	429	333	519
- Matériel de transport	4 384	3 661		8 045
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 012	9 291	1 259	29 044
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>36 336</b>	<b>13 381</b>	<b>1 592</b>	<b>48 126</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>67 639</b>	<b>21 591</b>	<b>1 592</b>	<b>87 639</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 191 034 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	91 252	91 252	
Autres	97 237	97 237	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 545	2 545	
<b>Total</b>	<b>191 034</b>	<b>191 034</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Etat - produits à recevoir	6 448
<b>Total</b>	<b>6 448</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 35 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

**Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	52 920	23 873			76 793
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		14 500			14 500
<b>Total</b>	<b>52 920</b>	<b>38 373</b>			<b>91 293</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		14 500			
Financières					
Exceptionnelles		23 873			

## Notes sur le bilan

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 425 323 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 294	618 294		
Dettes fiscales et sociales	184 093	184 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	610 435	610 435		
Produits constatés d'avance	12 500	12 500		
<b>Total</b>	<b>1 425 323</b>	<b>1 425 323</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 143			
(**) Dont envers les associés	610 435			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 610 435 EURO.

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs factures non parv	53 559
Associés - intérêts courus	11 969
Conges à payer	55 017
Ch sociales sur congés à payer	22 297
Provision / impôt	7 748
<b>Total</b>	<b>150 590</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	2 545		
<b>Total</b>	<b>2 545</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	12 500		
<b>Total</b>	<b>12 500</b>		

## Notes sur le compte de résultat

---

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 400 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

## Autres informations

---

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 47 875 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

42764 dans le cas de départ volontaire à 65 ans

Actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 28059 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

# NCI INGENIERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000.00 €  
Siège social : 34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac 07000 PRIVAS  
499 128 783 RCS AUBENAS

## TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2018

### DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018, s'élevant à 283 474.73 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	283 474.73 €
- Soit un bénéfice distribuable de .....	283 474.73 €
- Une somme de .....	<b>280 000.00 €</b>
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de .....	8.00 €
- et le solde, soit .....	3 474.73 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de **8.00 €**.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2017	157 500.00	4.50	157 500.00		0.00	0.00
30/06/2016	129 500.00	3.70	129 500.00		0.00	0.00
30/06/2015	77 000.00	2.20	77 000.00		0.00	0.00

Le Président

